

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département des Bouches

Registre

1871

N°

7719

SIGNALEMENT.

Le Sieur Palmise
Antoine

nati f de Buisson

demeurant à id

allant à Madrid

âgé de 26 ans, taille d'un mètre

70 centimètres

cheveux ~~bruns~~ front de cuir chevelu

sourcils ~~noirs~~ yeux ~~bleus~~ nez

nez ~~droit~~ bouche moyenne

barbe ~~grise~~ menton rond

visage ~~allongé~~ teint ~~clair~~

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à

le 2 avril 1871.

Signature des Témoins

Signature du Porteur :

Palmise



Le maire de la Commune
de Boissets, certifie que rien
ne s'oppose à ce qu'un passeport
pour Madrid Espagne soit
délivré à M Balmire, Autisme
propriétaire, demeurant à
Boissets

En foi de quoi nous avons
délivré la présente attestation

Boisset le 1^{er} avril 1877

P. le Maire
l'adjoint délégué

Zutunille

POLICE GÉNÉRALE.

Passé-Port

à l'Étranger,

valable pour un an.

DÉPARTEMENT

du Cantal

Registre 1871

N° 176

SIGNALEMENT.

Agé de 61 ans

taille d'un mètre

70 centimètres

cheveux châtain

front découvert

sourcils châtain

yeux châtain clair

nez ordinaire

bouche moyenne

barbe grise

menton rond

visage allongé

teint bon

SIGNES PARTICULIERS :

[Handwritten signature]

Signature du Porteur :

Balmisse



République
FRANÇAISE

(P. É.)

Passé-port à l'Étranger,

valable pour un an.

AU NOM DE L'EMPEREUR,

Nous Préfet du Cantal,

la Nation

requérons les Autorités civiles et militaires de l'Empire Français
et prions les Autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés
de la France, de laisser passer librement le sieur
Balmisse, Antoine, boulanger
natif de Boisset (Cantal)
demeurant à Boisset
allant à Madrid (Espagne)
et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-port est valable pendant
pour sortir de France.

Fait à Aurillac, le 24 juin 1867

Le Préfet du Cantal

Par le Préfet :

Le Secrétaire général,

A. P...



Prix du Passé-port : DIX FRANCS.